

Passez vos examens à l'État ;
Passer vos examens à l'Intec ;
Et doublez vos chances
de valider votre diplôme !



AUDITEURS du DGC & du DSGC du Cnam-INTEC INSCRIPTIONS AUX EXAMENS DE L'ETAT

Extrait du Bulletin Officiel de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche et de l'Espace,
Bulletin officiel n° 39 du 16 octobre 2025



A - Inscription sur la base de titre(s) ou diplômes(s)

Article 1 - Le calendrier des inscriptions au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), session 2026, est fixé comme suit :

Date	DCG	DSCG
Date nationale d'ouverture des demandes d'inscriptions sur Internet	Lundi 19 janvier 2026	Mercredi 1 ^{er} juillet 2026
Date limite nationale de demandes d'inscription sur Internet	Mardi 10 mars 2026 à 12 h (heure métropolitaine)	Jeudi 27 août 2026 à 12 h (heure métropolitaine)
Date limite nationale de : • dépôt des pièces justificatives (notamment le Livret 2 VAE*, le rapport de stage et l'attestation de période d'activité pour l'UE 13 du DCG, la « Fiche d'agrément du sujet de mémoire » validée, l'attestation de période d'activité et le mémoire pour l'UE 7 du DSCG) • paiement en ligne correspondant au montant des droits d'inscription	Mardi 10 mars 2026 à 23 h 59 (heure métropolitaine)	Jeudi 27 août 2026 à 23 h 59 (heure métropolitaine)

* VAE : validation des acquis de l'expérience.

Article 2 - Les bénéficiaires d'une décision de validation partielle, prononcée au titre de la VAE par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG, sont soumis au calendrier tel que fixé par l'article 1 du présent arrêté.

B – Service d'inscription (période d'ouverture)

Article 3 - Le service d'inscription sur internet sera ouvert :

- pour **le DCG**, du **lundi 19 janvier 2026 au mardi 10 mars 2026 à 12h00 (heure métropolitaine)**;
- pour **le DSCG**, du **mercredi 1^{er} juillet 2026 au jeudi 27 août 2026 à 12h00 (heure métropolitaine)**.

Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, les inscriptions s'effectuent obligatoirement et exclusivement par Internet, à partir du site :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/diplomes-comptables-superieurs-dcg-dscg-dec-49871>.

Toutes pièces justificatives doivent être téléversées par le candidat dans son espace dédié, créé lors de son inscription en ligne, dans les délais fixés à l'article 1 du présent arrêté.

Le paiement des droits d'inscription est dématérialisé et doit intervenir dans le délai prévu à l'article 1.

C – Autres rubriques

Consulter les articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 (dates et heures (métropolitaines) des épreuves) et 11.



Le 14/01/2026

La directrice du Cnam Guadeloupe,
Marylène Troupé